

publié le 31 mars 2023

Décision 024 - 2023

**Projets Territoriaux Structurants (PTS)
Demande de financement pour les travaux d'aménagement de l'ancienne Gare des Houillères**

Le Maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2020 donnant délégation générale au Maire pour la durée de son mandat, en application de l'article L 2122-22 du CGCT, pour demander à différents partenaires l'attribution de subventions,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°13-2014 en date du 24 septembre 2014 approuvant la réalisation du projet des travaux d'aménagement de l'ancienne Gare des Houillères,

Vu le budget communal,

Décide

Article 1er : Le montant prévisionnel total s'élève à 3 853 330.21€HT, soit 4 623 996.25€ TTC. Ce montant comprend les travaux, la maîtrise d'œuvre, les études et diagnostics, bureau de contrôle.

Article 2 : Le montant HT de la subvention sollicitée auprès du Département au titre du PTS 2023 est de 1 541 332.08€.

Article 3 : L'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux est le suivant :

- Date de démarrage des travaux : 13/11/2023
- Date d'achèvement des travaux : 12/11/2024

Article 4 : Les crédits seront inscrits au budget.

Fait à Fresnes Sur Escaut, le 29/03/2023,

Mme le Maire, Valérie FORNIES



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR